

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE **COMMUNE DE SISTERON**

DMST 2024-08-08

ANNULE ET REMPLACE DMST 2024-07-32 (Erreur de montant)

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Aménagement intérieur local commercial Rue Mercerie -Lot n°1 : Doublage - Cloisons - Faux plafond - Menuiserie Intérieure

Lot n°2 : Electricité – Chauffage

Lot n°3: Plomberie - Climatisation - Ventilation

Lot n°4 : Revêtements de sol – Carrelage

Lot n°5: Peintures

Attribution du marché

Le Maire de la Commune de Sisteron.

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

A la suite d'un Marché à Procédure Adaptée pour l'aménagement intérieur d'un local commercial situé rue Mercerie – Lot n°1 : Doublage – Cloisons – Faux plafond – Menuiserie Intérieure ce marché a été attribué à la société SARL BARBIERI dont le siège se situe 38 ROUTE DE LA LUYE 05000 GAP pour un montant de 16 558,34 € H.T.

A la suite d'un Marché à Procédure Adaptée pour l'aménagement intérieur d'un local commercial situé rue Mercerie – Lot n°2 : Electricité - Chauffage ce marché a été attribué à la société Caparros Électricité dont le siège se situe Z.A. le Mardaric BP 27 - 04310 Peyruis pour un montant de 6 300,00 € H.T.

A la suite d'un Marché à Procédure Adaptée pour l'aménagement intérieur d'un local commercial situé rue Mercerie – Lot n°3 : Plomberie – Climatisation – Ventilation ce marché a été attribué à la société ALPES REFRIGERATION dont le siège se situe Parc Activités - 04190 LES MEES pour un montant de 10 902,96 € H.T.

A la suite d'un Marché à Procédure Adaptée pour l'aménagement intérieur d'un local commercial situé rue Mercerie - Lot n°4 : Revêtements de sol - Carrelage ce marché a été attribué à la société GNL Giraud Négoce Location dont le siège se situe Grande rue 05230 Chorges pour un montant de 7 669,05 € H.T.

A la suite d'un Marché à Procédure Adaptée pour l'aménagement intérieur d'un local commercial situé rue Mercerie – Lot n°5 : Peintures ce marché a été attribué à la société SARL SPINELLI BATIMENT dont le siège se situe 9 RUE DE LA BOISIERE 05000 GAP pour un montant de 3 363,25 € H.T.

DÉCIDE

ARTICLE 1: de signer le marché concernant l'aménagement intérieur d'un local commercial situé rue Mercerie – Lot n°1: Doublage – Cloisons – Faux plafond – Menuiserie Intérieure ce marché a été attribué à la société SARL BARBIERI pour un montant de 16 558,34 € H.T.

ARTICLE 2 : de signer le marché concernant l'aménagement intérieur d'un local commercial situé rue Mercerie – Lot n°2 : Electricité – Chauffage ce marché a été attribué à la société Caparros Électricité pour un montant de 6 300.00 € H.T.

ARTICLE 3: de signer le marché concernant l'aménagement intérieur d'un local commercial situé rue Mercerie – Lot n°3: Plomberie – Climatisation – Ventilation ce marché a été attribué à la société ALPES REFRIGERATION pour un montant de 10 902,96 € H.T.

ARTICLE 4: de signer le marché concernant l'aménagement intérieur d'un local commercial situé rue Mercerie – Lot n°4: Revêtements de sol – Carrelage ce marché a été attribué à la société GNL Giraud Négoce Location pour un montant de 7 669,05 € H.T.

ARTICLE 5: de signer le marché concernant l'aménagement intérieur d'un local commercial situé rue Mercerie – Lot n°5: Peintures ce marché a été attribué à la société SARL SPINELLI BATIMENT pour un montant de 3 363,25 € H.T.

ARTICLE 6 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 7</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et aux sociétés SARL BARBIERI, Caparros Électricité, ALPES REFRIGERATION, GNL Giraud Négoce Location et SARL SPINELLI BATIMENT.

Fait à Sisteron, le 26 septembre 2024 Pour copie conforme Le Maire, Daniel SPAGNOU